

Lettres patentes
 Pour donner Leimonnoier
 a l'ome

Du 9. Aoust 1398.
 Charles par la grace de
 Dieu roy de France auwe auwe
 et deaux Lezgenereaux maistrs
 de normouwe, Salut en dilection
 il en veu a nostre commandement
 que pour ce que au Tourpans l'on
 a accoustumez bailler normouwe
 a l'ome que pour un an seulement
 plusieurs personnes qui ont tenu
 normouwe normouwe et autres
 refusent icelles prendre de ce ne les sou
 a meilleur l'ome auquel nous pourrions
 auoir grand dommage au normouwe

monnaie de monnaie en homage
Si Suverain par nous pour nous
Sy vous mandons que pour le heur
le dit homage vous baillez
Doresnavant ne d'ites monnaie
selon votre instruction jusqu'à
deux outrois ans ainsi es parole
maniere qu'il sera a faire pour
notre profit, nous obstant que
autemps passé il n'a esté accoustumé
de jeter monnaie baillez que pour
un an seulement comme de en,
Or donnance mandement ou
deffenses a ce contraire. Donné
a Paris le neuvieme jour d'Avril
L'annee grace 1598. en nostre
esque le 18. ainsi signé par le
Roya la relation du conseil mesmes.